

PERIODE HIVERNALE 2022/2023

La période hivernale a déjà commencé avec les premiers froids ressentis. Au regard de l'application du dispositif spécifique lié aux « vagues de froid » du plan ORSEC, les réponses opérationnelles pilotées par la DDETS et assurées par le SIAO, les acteurs de la veille sociale et les gestionnaires d'hébergement, seront mobilisées et renforcées en fonction des niveaux de vigilance activés sur décision préfectorale.

1 – Les dispositifs de réponse aux besoins des personnes sans-abri

Les dispositifs dits de « prestation » pour les personnes sans-abri sont recensés dans différents outils :

- La cartographie des dispositifs sur Rennes et Vitré téléchargeables sur le site www.siao35.fr
- Le guide solidaire (traduit en plusieurs langues), réalisé par Solidaren : <https://www.solidaren.bzh>
- L'application « Entourage » (géolocalisation des dispositifs) : <https://app.entourage.social/actions>

2 – Impacts de l'activation du plan Grand Froid sur décision préfectorale

Les places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat sont cartographiées sur le site <http://www.siao35.fr/pages/historique.html>. Les places prévues lors du dernier appel à candidature vont être installées dans le courant de l'hiver par les associations. Cette cartographie ne représente pas les nuitées hôtelières financées par l'Etat en complément des places pérennes ni le dispositif « hospitalité » de la Ville de Rennes.

Niveau vert (période hivernale du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023, ne nécessitant pas de décision préfectorale)

- Elargissement des horaires des accueils de jour de la SEA 35 à Rennes :
 - o Puzzle : 9h-12h et 13h15-17h30 les Lundis, Mercredis, Jeudis, Vendredis ; 13h15-17h30 le week-end
 - o Héol : 9h30-12h et 13h15-17h15 du Lundi au Vendredi (fermeture Mardi matin)
- Mobilisation des maraudes

Niveau jaune (« pic de froid », « épisode persistant de froid »)

- Extension horaire des accueils de nuit (Chéreau et Abri à Rennes)
- Renforcement des maraudes sur Rennes, Fougères et Saint-Malo

Niveau orange (décision préfectorale « grand froid »)

- Ouverture en journée des accueils de nuit (24h/24)
- Suspension de la rotation en hébergement d'urgence pour tous les ménages
- Augmentation de la mobilisation hôtelière pour mettre à l'abri tous les ménages (isolés ou avec enfants) dans la limite des disponibilités

Niveau rouge (décision préfectorale « froid extrême »)

- Mobilisation de sites supplémentaires en lien avec les collectivités locales (avec possibilité de réquisition).

3 – Maraude et samus sociaux

Des équipes mobiles pédestres et/ou véhiculées vont à la rencontre des personnes sans-abri dans l'objectif de renouer le lien social, de leur proposer une prestation alimentaire, vestimentaire, et de faire le lien si besoin avec le 115. Sur demande de la DDETS, le SIAO joue un rôle de coordinateur départemental et sollicite les retours réguliers d'activité des équipes sur le terrain.

Liste non exhaustive, d'autres initiatives locales et citoyennes existent :

Rennes : le planning des maraudes est ici : <https://www.solidaren.bzh/actions/aide-alimentaire-copy-3/>

Saint-Malo : l'AMIDS assure une maraude 3 fois par semaine en soirée et 2 fois par semaine en matinée

Fougères : l'APE2A et ses partenaires assurent une maraude tous les Mardis.

En cas de déclenchement orange et rouge, les associations sont prêtes à se mobiliser davantage, quotidiennement et à adapter leurs prestations aux besoins.

4- SIAO et antennes d'accueil au public

- Le 115 reste joignable 24h/24 et 7j/7, avec une gestion de nuit assurée par Contaxium à partir de 9h30.
- Les antennes du SIAO (CAO de Rennes et de Saint-Malo, PAO de Fougères, Redon et Vitré) sont ouvertes du Lundi au Vendredi) pour accueillir, écouter, évaluer et orienter les publics en fonction de leurs besoins (exception faite du Mardi fermé à la CAO de Rennes).